

principes du Crédit social, ne croit-il pas, s'il était sincère alors, qu'il devrait maintenant adopter l'idée qu'il avait appuyée par son vote?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de comprendre la question, mais il m'a semblé que le très honorable représentant imitait le style du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Starr: Attendez qu'il apprenne cela.

M. Bell: Vous ne diriez pas cela s'il était ici.

L'hon. M. Gordon: Si j'ai raison de croire que le très honorable représentant me demandait si le gouvernement approuvait les politiques préconisées par le Crédit social, la réponse est non.

L'hon. M. Starr: Pourquoi alors avez-vous voté avec ce parti?

Le très hon. M. Diefenbaker: Afin d'éviter tout malentendu, l'honorable représentant a-t-il changé d'avis depuis qu'il a voté en faveur de cette mesure contre laquelle nous avons votée mais que lui et ses associés ont appuyée?

Une voix: Répondez oui ou non.

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRÊTS
MUNICIPAUX—AFFECTATION DE
SOMMES NON ALLOUÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances mettra peut-être fin à son mutisme si je lui pose une question au sujet de la loi sur le développement et les prêts municipaux dont il a parlé cet après-midi. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si tous les fonds accordés par le Parlement seront vraisemblablement utilisés? S'ils ne sont pas épuisés dans toutes les provinces, le solde pourrait-il être alloué aux provinces qui ont déjà atteint leurs allocations maximums, mais qui ont encore des demandes en suspens?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est difficile de dire catégoriquement que les fonds alloués à chaque province seront entièrement utilisés, car il est encore trop tôt; ce programme doit se poursuivre encore neuf mois. Par conséquent, comme je ne peux faire de prévisions à ce sujet, je crois qu'il serait peu approprié que je me livre à des conjectures.

M. Douglas: Une question complémentaire. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

pourrait au moins examiner les demandes déjà entre les mains des gouvernements provinciaux? Cela pourrait nécessiter des fonds supplémentaires mais pas tellement, et les municipalités dont les demandes ont été examinées en retard n'auraient pas à en souffrir.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que mon honorable ami et tous les autres députés qui se souviennent de l'adoption de cette mesure législative, qui a été couronnée de succès au dire de certains autres, ce que j'ai entendu avec plaisir, savent que la gestion et la répartition des fonds entre les municipalités ont été confiées, à juste titre, aux provinces intéressées. Dans certains cas, dans la plupart des cas, devrais-je dire, les provinces étaient d'avis qu'elles seules pouvaient déterminer s'il était judicieux d'accorder un prêt à une municipalité donnée, pour des fins précises. Il ne serait pas sage, à mon sens, de se rendre à la proposition selon laquelle le gouvernement fédéral devrait intervenir dans cet arrangement qui s'est révélé très satisfaisant.

M. Douglas: Une question complémentaire. Le ministre sait fort bien que je n'ai pas proposé d'intervention. J'ai demandé au ministre si le gouvernement était disposé à envisager la fourniture de fonds supplémentaires pour répondre aux demandes déjà formulées, dans les provinces où les fonds alloués à cette fin sont épuisés.

L'hon. M. Gordon: Je m'excuse auprès de mon honorable ami si j'ai mal interprété sa question. L'examen des demandes relève des provinces. Si elles ont différé l'examen de certaines demandes, c'est sans doute à dessein. Elles savaient combien d'argent elles pouvaient mettre à la disposition des municipalités et elles l'ont réparti selon qu'elles le jugeaient à propos. Le gouvernement n'a aucunement l'intention d'intervenir de quelque façon que ce soit à cet égard.

[Plus tard]

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre des Finances vient de déclarer que tous ces prêts aux municipalités sont habituellement approuvés par les provinces. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà prêté directement à une municipalité?

Si la municipalité doit soumettre sa demande aux autorités provinciales en premier lieu et que ces dernières s'adressent ensuite au gouvernement fédéral pour obtenir les fonds voulus, le ministre des Finances